Annexe 1 – Prix

**Raccordement Multi Services**

Table des matières

[1. Prix relatifs au Raccordement Multi Services 3](#_Toc149122548)

[1.1 Prix relatifs à la mise en service 3](#_Toc149122549)

[1.2 Prix mensuels relatifs à l’abonnement au Service 3](#_Toc149122550)

[2. Prix mensuels relatifs à l’option de GTR S1 3](#_Toc149122551)

[3. Prix des prestations complémentaires 4](#_Toc149122552)

[4. Indexation 4](#_Toc149122553)

**Liste des appendices :**

Appendice 1 – Grille tarifaire indexation

Les prix figurant dans la présente annexe pourront être revus dans les conditions prévues au Contrat.

Tous les prix mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en euros (€) hors taxe (HT).

Les montants sont calculés sur 6 décimales avec la règle d'arrondi suivante :

- si la 7ième décimale est inférieure à 5, le montant est arrondi par défaut,

- si la 7ième décimale est supérieure ou égale à 5, le montant est arrondi par excès.

# Prix relatifs au Raccordement Multi Services

## Prix relatifs à la mise en service

| libellé de la prestation | unité | prix unitaire |
| --- | --- | --- |
| mise en service Raccordement distant en zone de couverture RIP | Raccordement | sur devis |
| mise en service Raccordement colocalisé POP RIP local 10 Gbit/s | Raccordement | 730 |
| mise en service Raccordement colocalisé POP RIP local 20 Gbit/s | Raccordement | 1460 |
| mise en service Raccordement colocalisé site national 10 Gbit/s | Raccordement | 1600 |
| mise en service Raccordement colocalisé site national 20 Gbit/s | Raccordement | 3200 |
| Option livraison sur raccordement national pré existant 10 Gbit/s (\*) | Raccordement | 1600 |
| Option livraison sur raccordement national pré existant 20 Gbit/s (\*) | Raccordement | 3200 |

(\*) Applicable au titre de la mise en œuvre de la fonctionnalité Multi RIP sur raccordement national souscrit auprès d’un autre RIP proposant la même fonctionnalité. La liste des RIP concernés est présente en annexe « liste des RIP partenaires ».

## Prix mensuels relatifs à l’abonnement au Service

| libellé de la prestation | unité | prix unitaire |
| --- | --- | --- |
| abonnement Raccordement distant en zone de couverture RIP | Raccordement | sur devis |
| abonnement Raccordement colocalisé POP RIP local ou national 10 Gbit/s | Raccordement | 191 |
| abonnement Raccordement colocalisé POP RIP local ou national 20 Gbit/s | Raccordement | 382 |

# Prix mensuels relatifs à l’option de GTR S1

| libellé de la prestation | unité | prix unitaire |
| --- | --- | --- |
| abonnement option GTR S1 applicable sur chaque Raccordement | Raccordement | 50 |

# Prix des prestations complémentaires

| libellé de la prestation | unité | prix unitaire |
| --- | --- | --- |
| Upgrade Raccordement local 10 Gbit/s -> 20 Gbit/s | Raccordement | 730 |
| Upgrade Raccordement national 10 Gbit/s -> 20 Gbit/s | Raccordement | 1600 |
| Reprise des services activés sur raccordement secours (\*\*) | Prestation | 250 |
| frais d’étude de faisabilité avant-vente pour création d’un Raccordement (\*) | Raccordement | 600 |
| frais d’étude pour résiliation d’un Raccordement avant sa date de mise en service effective | Raccordement | 600 |

(\*) Si l’Opérateur commande le Raccordement dans le délai de validité de trois (3) mois de l’étude de faisabilité alors il sera bénéficiaire d'un avoir facture de 600 € HT.

(\*\*) Applicable lorsque le raccordement Secours n’est pas commandé en même temps que le Raccordement Nominal et que le Raccordement Nominal supporte des services de collecte et/ou le cas échéant des services d’accès FTTE LAN en service qu’il est nécessaire de sécuriser.

# Indexation

Sans préjudice des stipulations du Contrat, l’ensemble des prix de la présente annexe « prix » peuvent être réévalués annuellement, à la hausse comme à la baisse, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l’indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trimestre 2005, publié par l’INSEE, ou tout indice de substitution mis en place par l’INSEE, sans faculté pour l’Opérateur de mettre un terme aux commandes ou de résilier les prestations en cause.

La série INSEE 001567437 de l’indice précité a été arrêtée et remplacée par l’INSEE par la série 010562718. Pour mettre en cohérence ces deux séries et ainsi mettre les indices en continuité, le calcul de la valeur de l’indice 010562718 renormalisé au T2 2018 résulte d’une règle de trois.

Les prix présents dans la présente annexe « prix » sont les prix de référence. Les prix ayant fait l’objet d’une indexation et par conséquent mis à jour figurent dans l’appendice « Grille tarifaire Indexation » de la présente annexe « prix ».

**Appendice « Grille tarifaire Indexation » de l’annexe « prix »**

Cet appendice sera complété en application de l’article « indexation » de l’annexe prix.